

COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ

Arrêté n° 63 / 2022

**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE**

**Objet : Brocante Place du Champivert dimanche 11 septembre 2022**

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

VU la demande formulée par le Comité d'Animation de CROUY SUR OURCQ,

VU l'article 140 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (articles L.2131-2, L.3131-2 et L4141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le règlement portant sur la circulation publique, dans le but d'assurer la sécurité, la sûreté et la commodité de la circulation.

**CONSIDERANT** qu'une brocante doit avoir lieu et que la circulation doit être réglementée pour des raisons de sécurité.

**ARRETE**

**Article 1-1** : dimanche 11 septembre 2022 de 6h30 à 18h30, les exposants de la brocante sont autorisés à occuper la Place du Champivert à Crouy Sur Ourcq aux endroits signalés par le comité d'animation ; la circulation sera interdite et la route sera barrée à hauteur des numéros 9 ter de la Place du Champivert jusqu'à l'angle de la Place et de l'avenue de la gare.

**Article 1-2** : des emplacements de stationnement seront mis à disposition du public à des endroits signalés.

**Article 1-3** : l'organisateur veillera à ce que les accès secours restent dégagés.

**Article 2** : la signalisation sera assurée par les services techniques de Crouy Sur Ourcq.

**Article 3** : La voie de délai de recours est de deux mois.

**Article 5** : Le demandeur devra afficher en permanence, visible du domaine public, le présent arrêté et les éventuelles autorisations, qui devront être produites à toutes réquisitions des services de Gendarmerie et de Police.

**Article 4** : copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq, Les Services Techniques, au demandeur.

A CROUY SUR OURCQ, le 31 août 2022

Monsieur Victor ETIENNE  
Maire de CROUY SUR OURCQ

